

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 5

N° 699

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 699

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Engagements financiers de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
Épargne	0	0	0	-
Majoration de rentes	0	0	0	0
Dotation en capital du Mécanisme européen de stabilité	0	0	0	0
Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement	0	0	0	0
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	0	+10 000 000	0	0
TOTAUX	0	+10 000 000	0	-
				27 026 544
SOLDE		-10 000 000	+27 026 544	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à :

1° minorer les annulations de 37 M€ en crédits de paiements sur le programme « Epargne ». En effet, suite aux annonces du Président de la République au Congrès le 16 novembre dernier, et postérieurement au dépôt du projet de loi de finances rectificatives, le Gouvernement a décidé de revenir sur une partie des annulations prévues sur la mission « Sécurités », à hauteur de 37 M€. Afin d'équilibrer le décret d'avance de fin de gestion, une annulation supplémentaire de 37 M€ sur le programme 145 a dû être effectuée dans ce même décret d'avance (décret dont la ratification sera demandée au Parlement par amendement au présent projet de loi de finances rectificative). Il s'agit donc ici de revenir au niveau total d'annulations initialement prévu sur le programme ;

2° majorer de 10 M€ les annulations en autorisations d'engagement et en crédits de paiement compte tenu des dernières prévisions d'exécution qui laissent apparaître une sous-exécution supplémentaire de 10 M€ sur les primes épargne-logement.